

Ets Fr. Colruyt S.A.
Société anonyme
Siège social :
Edingensesteenweg 196
1500 Halle

TVA-BE0400.378.485
RPM Bruxelles

Les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 septembre 2010 à 16 heures au siège social de la société, Edingensesteenweg 196 à 1500 Halle.

Ordre du jour :

1. - Rapport annuel du Conseil d'administration, rapport du commissaire.
- Rapport du Conseil d'entreprise.
(Ceci concernant les comptes annuels des Ets Fr. Colruyt S.A. et les comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt).

Proposition de décision: approbation de ces rapports.

2. a. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2010.

Proposition de décision: approbation des comptes annuels de la société.

- b. Approbation des comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt arrêtés au 31 mars 2010.

Proposition de décision: approbation des comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt.

3. Distribution du dividende.

Décision de distribuer un dividende brut de 4,48 EUR par action contre remise du coupon n° 12.

Proposition de décision: approbation de ce dividende.

4. Approbation de la répartition bénéficiaire:

* BÉNÉFICE À RÉPARTIR: 366.226.059,24 EUR

* RÉMUNÉRATION DU CAPITAL:

Coupon 12

31.601.847 actions X 4,48 EUR = 141.576.274,56 EUR

Base de calcul:

33.414.490 actions participantes
au 19 décembre 2008

+ 101.379 augmentation de capital au 23 décembre 2009

- 1.968.004 actions propres au 25 juin 2010

+ 53.982 actions propres destinées à la participation aux bénéfices

= 31.601.847 actions

* DOTATION À LA RÉSERVE DISPONIBLE:	185.000.000,00 EUR
* DOTATION À LA RÉSERVE DISPONIBLE DIVIDENDE ACTIONS PROPRES:	8.574.818,56 EUR
* DOTATION À LA RÉSERVE LÉGALE:	1.373.685,45 EUR
* TANTIÈMES:	3.626.700,00 EUR
* PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES EXERCICE 2009/2010	25.798.043,89 EUR
* BÉNÉFICE À REPORTER:	276.536,78 EUR

* TOTAL:	366.226.059,24 EUR

L'affectation à la « participation aux bénéfices » porte sur des bénéfices attribués aux travailleurs de la société et des sociétés appartenant au Groupe Colruyt en Belgique, ceci au sens et en exécution de la loi du 22 mai 2001 relative aux régimes de participation des travailleurs.

Proposition d'approuver la répartition bénéficiaire telle qu'exposée ci-dessus.

5. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe qui ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 4 ci-dessus, se fasse sous la forme d'actions propres des Ets Fr. Colruyt S.A. qui ont été rachetées par cette dernière.

6. Décharge aux administrateurs.
Proposition de décision: octroi de décharge aux administrateurs.
7. Décharge au commissaire.
Proposition de décision: octroi de décharge au commissaire.
8. Renouvellement du mandat d'administrateur
 - a) Proposition de décision: renouveler le mandat de Monsieur Jozef Colruyt (numéro national: 581018-253-10) pour une période de 4 ans, jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale de 2014.
 - b) Proposition de décision: nommer Monsieur Wim Colruyt (numéro national: 610728-225-71) au poste d'administrateur pour une période de 4 ans, jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale de 2014.
9. Renouvellement du mandat de commissaire
Le Conseil d'administration propose de nommer au poste de commissaire ou de renouveler le mandat de commissaire de la SCRL KPMG - Réviseurs d'Entreprises (B001), dont le siège social est établi à 2550 Kontich, Prins Boudewijnlaan 24D, représentée par Monsieur Ludo Ruysen (00949) (numéro national 560410-203-22, mentionné avec son autorisation expresse), pour une période de trois exercices à partir de l'exercice 2010/2011 au terme de laquelle elle pourra être renommée à l'Assemblée générale de 2013. Ceci aux conditions des honoraires mentionnés dans le document présenté à ce sujet à l'Assemblée générale.
10. Questions-réponses.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée, les actionnaires doivent, conformément à l'article 20 des statuts, déposer leurs actions jusqu'au 10 septembre 2010 inclus auprès des différentes institutions financières belges (BNP Paribas Fortis Banque agira en tant que Principal Paying Agent), et déposer au siège de la société une attestation, conformément à l'article 20 des statuts.

Les actionnaires qui le souhaitent peuvent se faire représenter à l'Assemblée par un mandataire, conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts.

Les rapports du Conseil d'administration, les rapports du commissaire, les comptes annuels et le rapport annuel des Ets Fr. Colruyt S.A. et ceux du Groupe Colruyt seront disponibles sur notre site Internet 15 jours avant l'Assemblée générale.

Pour le Conseil d'administration,

Jean de Leu de Cecil
Secrétaire du Conseil d'administration